

# La prof menacée de mort s'insurge contre ses étudiants de master incapables de débats et de réflexion

écrit par Christine Tasin | 19 décembre 2020



Le Point a publié une intéressante interview de la prof d'Aix-menacée de mort, dont Plenel a publié le nom... Elle y évoque son effarement devant l'ampleur d'une affaire suscitée juste pour avoir dit la réalité des choses. On ne va pas revenir ici sur le fond. **Ce qui m'intéresse c'est le passage où elle déplore que personne, pendant le cours, n'ait jugé bon de questionner, d'échanger... mais que le débat ait lieu sur les réseaux sociaux.**

Elle pointe du doigt une évolution terrifiante de notre école, de nos élèves, de la liberté d'expression. Comment, en effet, en est-on arrivés là ? Des adultes de plus de 20 ans qui chipotent sur les réseaux sociaux dès que tu dis « islam » et qui vont pleurnicher auprès de la LDH au lieu de demander des explications, au lieu de débattre... ce n'est plus la France. Et c'est le résultat de l'évolution que je dénonce dans [L'islam à la conquête de l'école](#).

Ils ont vidé de leur substance notre fameux enseignement qui voyait il y a 30 ans l'élite de l'Europe envoyer ses enfants se former chez nous.

Je le répète, il fut un temps où mes élèves de 3ème sortaient du collège en sachant parfaitement faire une dissertation, tous, même les moins doués, plan thèse, antithèse, synthèse, paragraphes argumentés avec exemples, transitions, introduction, conclusion... ils n'avaient plus qu'à approfondir ce savoir-faire au cours des années suivantes. Et en tout cas ils étaient structurés pour savoir réfléchir, peser, discuter, contre-argumenter.

Et puis, du jour au lendemain, l'apprentissage même de la simple discussion a purement et simplement disparu des programmes. Je ne sais plus vraiment quand mais je sais que c'était avant les années 2000, ça devait être la touche particulière du socialaud Jospin qui avait fait de la commission des programmes un lieu de pouvoir politique en nommant en son sein des syndicalistes, des représentants des partis et des associations... alors que cela ne devait regarder que l'Inspection générale...

C'est ainsi qu'on a empêché, délibérément, nos enfants, d'apprendre à penser. Certes, d'aucuns pensent juste instinctivement mais quand on a pris l'habitude d'utiliser des outils intellectuels pour peser, choisir, analyser... ça va nettement mieux pour la plupart des gens. Et ça permet de se défendre face à une Macronie formée, elle, sur l'ancien modèle, qui sait utiliser de dialectique... face à des gens qui n'ont plus de formation intellectuelle et que l'on menace et terrorise dès qu'ils ouvrent la bouche pour dire autre chose que le politiquement correct.

*Prof menacée de mort : « Que ceux qui m'accusent de racisme l'assument »*

**ENTRETIEN. L'enseignante menacée de mort pour avoir critiqué l'islam comprend que l'on puisse ne pas être d'accord avec elle, mais assume ses propos.**

Elle ne veut ni laisser publier son nom ni endosser le rôle de figure sacrificielle de la censure qui grignote peu à peu le monde universitaire. Caroline L. est professeur à la fac de droit d'Aix-Marseille. Pour avoir parlé de « religions sexuellement transmissibles » à l'occasion d'un cours de master 2 (en l'occurrence, l'islam et le judaïsme), elle a reçu une plainte de la Ligue des droits de l'homme et d'innombrables menaces de mort. Deux mois après l'assassinat de Samuel Paty, cette affaire d'enseignante accusée de racisme pour des propos sur une religion révèle les incroyables fissures qui fragmentent le monde universitaire et celui des droits de l'homme. Fuyant les médias en espérant préserver son anonymat, elle refuse d'entrer dans les polémiques. Elle a cependant accepté de raconter sa vérité sur cette affaire. Elle assume ses propos, comprend que l'on puisse être en désaccord avec elle et récusé toute accusation de racisme. Interview, sous pseudonyme, à la demande de l'intéressée.

**Le Point : Vous avez été entendue par la police pour avoir parlé de « religions sexuellement transmissibles ». Comment cette audition s'est-elle passée ?**

**Caroline L. :** Les questions posées sont restées très factuelles, je me suis limitée à des réponses tout aussi factuelles. C'est la première fois que je suis amenée à justifier des propos devant des policiers. Je suis profondément attristée par ce que je considère comme une attaque contre la liberté d'expression et les libertés académiques. En tant qu'enseignants, nous nous adressons à des étudiants formés intellectuellement et juridiquement, donc, a priori, aptes aux débats et aux opinions divergentes. Je suis moi-même ouverte à tous les débats, j'invite toujours les étudiants à me questionner et à échanger. Je regrette que ces débats se tiennent aujourd'hui dans la sphère médiatique ou, qui sait, dans un prétoire,

alors qu'ils devraient se tenir dans les milieux académiques.

**Personne ne vous a-t-il reproché ces propos lors de votre cours ?**

Non ! Il n'y a eu sur ce cours, à l'inverse de bien d'autres, aucun débat. C'était un enseignement à distance suivi par 100 à 120 personnes en direct. Il n'y a eu aucune question, aucune remarque, rien. Le cours a ensuite été écouté par environ 200 étudiants, je n'ai pas eu davantage de remarques. J'en ai déduit que ceux qui l'avaient écouté n'ont rien trouvé à y redire, ou alors ils se seraient manifestés comme c'est l'usage.`

[...]

lire la suite ici

[https://www.lepoint.fr/politique/prof-menacee-de-mort-que-ceux-qui-m-accusent-de-racisme-l-assument-18-12-2020-2406387\\_20.php](https://www.lepoint.fr/politique/prof-menacee-de-mort-que-ceux-qui-m-accusent-de-racisme-l-assument-18-12-2020-2406387_20.php)